



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

**6°) SERVICE PORTAGE DE REPAS**

Le 16 octobre 2001 la communauté de communes du Pays de Wissembourg a signé avec L'ABRAPA une convention concernant le portage de repas sur le territoire.

Selon les termes de cette convention la communauté de communes est chargée d'acquérir les véhicules réfrigérés, les assurer, les entretenir et les mettre à disposition de l'ABRAPA. En contrepartie les personnes retraitées ou invalides faisant appel au service de portage de repas bénéficient de l'application d'un barème calculé en fonction des ressources et ne paient pas le tarif plein.

Afin d'étendre l'aide au portage de repas aux seniors qui font appel à d'autres prestataires de ce service

**LE CONSEIL,  
après avoir entendu l'exposé du Président  
DECIDE à l'unanimité**

- D'octroyer une aide financière aux seniors remplissant les conditions suivantes : être retraité ou invalide, habiter sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, faire appel à un traiteur, un restaurateur ou une association pour le portage de repas, déposer auprès des services de la communauté de communes un dossier de demande de participation financière. Le montant de l'aide accordée sera calculé en fonction des ressources et selon le barème ci-joint.

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
Reçu en préfecture le 02/07/2015  
Affiché le 

- D'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015  
Le Président  
**S. STRAPPAZON**





Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le



## PORTAGE DE REPAS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

### PROPOSITION BAREMES ET AIDES ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

#### PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
<i>REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)</i>	$\leq 1000$	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
<b>PROPOSITION AIDE PAR REPAS</b>	<b>1,50 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>0,80 €</b>

**0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €**

#### COUPLES

TARIF	A	B	C
<i>REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)</i>	$\leq 1500$ €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
<b>PROPOSITION AIDE PAR REPAS ET PAR PERSONNE</b>	<b>1,50 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>0,80 €</b>

**0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

**7°) ADMISSION EN NON-VALEUR**

Vu l'état présenté par la Trésorerie de Wissembourg comportant la liste des titres de recettes devenus irrécouvrables – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un montant total de 450 Euros.

- Liste N° 1633050512-1 pour un montant de 116 € - Exercice 2014
- Liste N° 1614390212-2 pour un montant de 167 € - Exercice 2012
- Liste N° 1614390212-2 pour un montant de 167 € - Exercice 2013

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président  
DECIDE à l'unanimité**

- D'admettre en non-valeur pour un montant total de 334 € les produits désignés selon l'état présenté par la Trésorerie de Wissembourg,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents, à intervenir

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015  
Le Président  
**S. STRAPPAZON**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

**8°) QUESTIONS FINANCIERES**

**a) Participation au livret du Centre Hospitalier**

Le Centre Hospitalier de Wissembourg sollicite une participation au financement de la réalisation de leur livret d'accueil

Cette brochure est remise gracieusement aux personnels médicaux et non médicaux de l'hôpital, aux patients, à leur famille, aux visiteurs, aux services sociaux et aux administrateurs.

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président  
DECIDE à l'unanimité**

- De prendre en charge le paiement correspondant au tarif d'un encart pour ½ page (900 € HT) et des frais de clichés (30 € HT).

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015  
Le Président  
**S. STRAPPAZON**



Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

02/07/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

**8°) QUESTIONS FINANCIERES**

**b) Participation piscine de Drachenbronn**

Vu les statuts de la Communauté de Commune,

**Le CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE avec une abstention**

- de fixer pour l'année 2015 le taux de participation à 50 %
- de fixer les participations comme suit :

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le



COMMUNE	Montant	50%
Cleebourg	12.582,50 €	6.291,25 €
Climbach	9.030,00 €	4.515,00 €
Drachenbronn	17.010,00 €	8.505,00 €
Oberhoffen-Les-Wissembourg	5.845,00 €	2.922,50 €
Rott	8.277,50 €	4.138,75 €
Steinseltz	11.025,00 €	5.512,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>63.770,00 €</b>	<b>31.885,00 €</b>

- d'autoriser le Président à signer les documents à intervenir.

Les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2015 - Article 657341.

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015  
Le Président  
**S. STRAPPAZON**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

**8°) QUESTIONS FINANCIERES**

**c) Ligne de Trésorerie**

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg décide de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, un contrat d'ouverture de crédit (Ligne de Trésorerie Interactive) d'un montant de 500.000,00 €, dans les conditions suivantes :

- **Montant** : 500.000,00 €
- **Durée** : 1 an maximum
- **Marge et taux de référence** : taux révisable indexé EONIA + marge 1.30 %
- **Périodicité de paiement des intérêts** : trimestrielle par débit d'office
- **Décompte des intérêts** : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours
- **Frais de dossier** : NEANT
- **Commission d'engagement**: 750,00 € (0,15 %)

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le



- **Commission de non-utilisation** : (0,15 %)
- **Montant du tirage minimum** : NEANT
- **Déblocage des fonds** : La demande de déblocage des fonds se fera par l'intermédiaire du circuit du Trésor Public via l'ACCT. La mise à disposition des fonds sera effectuée dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés par la procédure du crédit d'office au crédit du compte du Trésor.
- **Remboursement des fonds** : Le remboursement des fonds sera effectué par la procédure du débit d'office par virement de notre compte du Trésor.

d'autoriser le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit (Ligne de Trésorerie Interactive) avec la CAISSE D'EPARGNE et à procéder sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la CAISSE D'EPARGNE.

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015  
Le Président  
**S. STRAPPAZON**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

**8°) QUESTIONS FINANCIERES**

**d) Décision modificative**

VU les crédits prévus à l'article 73925 pour le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), soit 30.000,00 €

Vu le montant définitif du reversement au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) communiqué par la Préfecture et s'élevant à 42.003 €,

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- de voter les crédits comme suit, décision modificative (DM) N° 1 :

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le



Compte	N° de compte	Intitulé de compte	Situation ancienne	Modification	Situation nouvelle
Dépense de fonctionnement	73925	Fonds de péréquation des recettes Intercommunales et Communales	30 000 €	12.500 €	42 500 €
Dépense de fonctionnement	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	120 000 €	- 12 500 €	107 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015  
Le Président  
**S. STRAPPAZON**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-0-0-

**9°) URBANISME**

**a) Programme Local de l'Habitat**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé par le Conseil Communautaire le 7 octobre 2013. Le PLUi valant Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg doit délibérer sur l'état de réalisation du PLH. C'est un outil de conduite et de définition de la politique locale en matière d'habitat, il fixe pour six ans (novembre 2013-2019) les orientations à poursuivre afin de permettre à chacun d'accéder à un logement et de faciliter son parcours résidentiel.

L'article L302-3 du code de la Construction et de l'Habitation rend obligatoire l'élaboration d'un bilan annuel du PLH. Celui-ci doit faire l'objet d'une délibération, être mis à disposition du public, et transmis aux services de l'État.

Toutes les actions figurant au PLH et menées au cours de l'année 2014 doivent être comptabilisées et valorisées dans le cadre de ce bilan annuel.

Rappel des objectifs du PLH :

1. Mener une politique urbaine qui permette le développement de l'offre de logements pour dynamiser le territoire
2. Offrir l'opportunité de réaliser un itinéraire résidentiel complet
3. Améliorer les conditions d'habitation dans le parc existant
4. Mettre en place un observatoire de l'habitat

Pour ce qui est de la production de logement et du parc existant :

- Le bilan est mitigé. La production de logements sur le territoire décroît sensiblement depuis 2012 et le PLH n'a pas, pour le moment, eu d'effet sur cette tendance. 30 logements ont été autorisés sur le territoire en 2014 : 10 dans les villages, 11 dans les pôles intermédiaires et 9 sur Wissembourg. Sur cet ensemble, 25 sont des logements individuels, et 5 des logements collectifs ; 27 sont issus d'accèsion à la propriété privée et 3 ont une vocation locative.
- Les dents creuses définies en 2010 dans le PLUi ont vu leur surface diminuer de façon très minime. En 2014, seules quelques-unes ont vu leur taille réduire : à Schleithal avec - 6 ares et à Ingolsheim avec - 18 ares (dent creuse en partie comblée par le lotissement). Pour ce qui est de l'itinéraire résidentiel :
- La tendance reste à la production de grands logements. Après recensement en mairie des permis de construire, on compte 1 logement F1, 1 logement F3, 4 logements F4 et 16 logements de plus de 4 pièces.
- La mise en place de la loi Pinel au 1<sup>er</sup> Septembre 2014 inscrit la commune de Wissembourg dans le zonage B2. Ce dispositif d'investissement locatif permet à des investisseurs et propriétaires, sous conditions, de bénéficier de réduction d'impôts.
- Aucune opération de construction de logements n'a été commencée en 2014
- Aucun hébergement en résidences adaptées ou EHPAD n'a été réalisé. Le dispositif départemental favorisant l'adaptation du logement, PIG Adapt Logis 67, est intervenu pour 7 logements sur le territoire : maintien de l'autonomie, installation d'une rampe d'accès, adaptation de la salle de bain.
- Il existe actuellement 462 logements sociaux dans la CdC du Pays de Wissembourg. En 2014, aucune opération n'a été réalisée, aucun logement social n'a été détruit. 158 demandes de logement social ont été recensées, dont 156 sur le secteur de Wissembourg.
- 4 demandes de logement d'insertion ont été effectuées et 2 ont abouties (association Entre Aide Le Relais) ; 5 demandes de logement d'urgence ont été comptées dont 3 ont été satisfaites.

Pour ce qui est de l'amélioration des conditions d'habitation dans le parc existant :

- 9 conseils ont été donnés par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord dans le cadre de la convention avec Mut'Archi
- Des dossiers ont été déposés pour solliciter les subventions de la CdC du Pays de Wissembourg : 37 dossiers pour des ravalements de façades ce qui représente 21 234,43€ versées par la Cdc ; 16 dossiers pour des immeubles remarquables soit 12 065,22€ ; 9 dossiers pour le PIG Rénov'Habitat soit 49 927,85€.
- 23 dossiers ont été suivis et engagés par le Conseils Départemental du Bas-Rhin.
- Le DDELIND (Dispositif Départemental d'Eradication du Logement Insalubre et Non Décent) a reçu 3 signalements pour des logements indignes.
- Un arrêté de péril a été prononcé à Hunspach pour un bâtiment d'habitation menaçant ruine.
- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Wissembourg a effectué 5 visites d'immeubles.
- 2 réunions publiques ont eu lieu dans les communes de Seebach et Cleebourg en 2014. Des réunions durant lesquelles le Conseil Départemental, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et l'ADEAN étaient présents. Le but de ces réunions étant de faire la promotion des dispositifs et aides qui existent sur le territoire.

Pour ce qui concerne l'observatoire de l'habitat :

- Le bilan de la première année de mise en œuvre du PLH a été réalisé, il a été présenté aux élus le 5 juin 2015.
- La mise en place d'un Système d'Information Géographique est désormais actée. Les Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et de Sauer-Pechelbronn s'associent pour mutualiser le recrutement d'un agent chargé de s'occuper du SIG sur les deux territoires.

Les objectifs fixés dans le PLH ne sont pas atteints pour cette première année de mise en œuvre du PLH.

La synthèse détaillée de ce bilan est jointe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le



**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- D'approuver le bilan 2014 des actions de Programme Local de l'Habitat
- D'autoriser le Président à transmettre pour information au Préfet de Région le bilan du PLH réalisé sur l'année 2014

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015

Le Président

**S. STRAPPAZON**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

**9°) URBANISME**

**b) Procédure de concertation lors de modification simplifiée du PLUi**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-1 et suivants ainsi que les articles R123-1 et suivants;

Vu la délibération d'approbation du PLUi du Pays de Wissembourg en date du 7 octobre 2013

**Après avoir entendu l'exposé du président et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

1. de mener la procédure selon le cadre défini par les articles du code de l'urbanisme,
2. de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L123-6 et L300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :
  - a. mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie

et au siège de la communauté de communes aux heures et jours habituels d'ouverture

- b. l'envoi du dossier aux personnes publiques associées
- c. la mise à disposition du public du dossier durant un mois à la mairie concernée et au siège de la communauté de communes

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la modification du PLU.

À l'issue de cette concertation, M. le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera.

3. de donner l'autorisation au président de signer tout contrat concernant la modification du PLUi,

La présente délibération est notifiée, conformément aux articles L123-6 et L121-4 du code de l'urbanisme :

- au préfet,
- au président du conseil régional
- au président et du conseil général,
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat et de la chambre d'agriculture,
- à l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale lorsque le territoire objet du plan est situé dans le périmètre de ce schéma,
- à l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence territoriaux limitrophes du territoire objet du plan lorsque ce territoire n'est pas lui-même couvert par un schéma de cohérence territoriale,

Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015  
Le Président  
**S/ STRAPPAZON**



Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

Reçu en préfecture

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadiné, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

**10°) DEMANDES DE SUBVENTION**

**RAVALEMENT DE FACADES DES IMMEUBLES DE PLUS DE 20 ANS – TRAVAUX  
D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES CONSTRUIES AVANT 1900**

Vu les statuts de la Communauté de Communes,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000 fixant les modalités d'attribution de subvention pour le ravalement des façades des bâtiments de plus de 20 ans,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour l'entretien et la restauration des bâtiments construits avant 1900 et des immeubles remarquables en mauvais état technique.  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 septembre 2000 apportant un complément d'information aux délibérations du 22 juin 2000,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 juin 2001 fixant les modalités d'attribution des subventions concernant les travaux en régie,  
Vu la délibération du Bureau en date du 21 janvier 2002 concernant la conversion des tarifs en euros,  
Vu le dossier de subvention et les pièces justificatives présentés par les intéressés,

Considérant la vérification de la conformité des travaux,  
Considérant les fiches de calcul établies pour chaque dossier

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité :**

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le



- d'attribuer les subventions suivantes selon le tableau ci-joint,
- les crédits sont disponibles au BP 2015, les subventions sont payables en une seule fois,
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir.

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015

Le Président

**S. STRAPPAZON**



**DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION A PAYER**

16/06/2015

Montant avant 1900 :  
Montant après 1900 :

1 334,39 €  
3 933,90 €

Montant total subventions =

5 268,29 €

**CONSEIL du 29 juin 2015**

PAGE 1/1

N° dossier	Nom	Adresse du propriétaire	Commune	Montant des travaux	Type de travaux effectués	Montant de la subvention à verser
<b>CONSTRUCTION D'AVANT 1900</b>						
14/017R	SCI GULDEN	21 rue des Juifs	WISSEMBOURG	24 006,00 €	toiture	713,00 €
14/007R	EICHENLAUB Alfred	5 place du Marché aux Choux	WISSEMBOURG	43 678,71 €	toiture	621,39 €
<b>CONSTRUCTIONS D'APRES 1900 ET DE PLUS DE 20 ANS D'AGE</b>						
15/013/F	WASSMER Roger	7 Boulevard Clémenceau	WISSEMBOURG	10 751,40 €	peinture	545,60 €
15/014/F	BALL Robert	2 Avenue du Général De Gaulle	WISSEMBOURG	9 526,00 €	peinture	471,20 €
15/015/F	Copropriété WISCO	72A rue de la Forêt	SCHLEITHAL	19 723,84 €	peinture	1 801,10 €
15/004/F	SCHULER Richard	Adresse du bâtiment : 1 rue du Lycée - Wissembourg 3 rue des Prés	DRACHENBRONN	10 029,36 €	peinture	620,00 €
14/026/F	PAUL Anne	157 rue Principale	SCHLEITHAL	23 479,63 €	peinture	496,00 €
<b>SOUS-TOTAL :</b>						<b>1 334,39 €</b>
<b>CONSTRUCTIONS D'APRES 1900 ET DE PLUS DE 20 ANS D'AGE</b>						
15/013/F	WASSMER Roger	7 Boulevard Clémenceau	WISSEMBOURG	10 751,40 €	peinture	545,60 €
15/014/F	BALL Robert	2 Avenue du Général De Gaulle	WISSEMBOURG	9 526,00 €	peinture	471,20 €
15/015/F	Copropriété WISCO	72A rue de la Forêt	SCHLEITHAL	19 723,84 €	peinture	1 801,10 €
15/004/F	SCHULER Richard	Adresse du bâtiment : 1 rue du Lycée - Wissembourg 3 rue des Prés	DRACHENBRONN	10 029,36 €	peinture	620,00 €
14/026/F	PAUL Anne	157 rue Principale	SCHLEITHAL	23 479,63 €	peinture	496,00 €
<b>SOUS-TOTAL :</b>						<b>3 933,90 €</b>

Envoyé en préfecture le 02/07/2015  
Reçu en préfecture le 02/07/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

**11°) FIXATION DES TARIFS POUR LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Les communes de Rott, Steinseltz et Oberhoffen- les- Wissembourg seront concernées à compter de la rentrée 2015 par les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P) mises en place par la communauté de communes en partenariat avec la FDMJC Alsace.

Les N.A.P auront lieu une fois par semaine dans chaque commune concernée et proposent les activités telles que le chant, la danse, l'expression corporelle, le bricolage,...

Elles sont organisées par période comprenant environ sept séances.

**LE CONSEIL**

**après avoir entendu l'exposé du Président**

**DECIDE à l'unanimité**

- De fixer à compter de la rentrée scolaire 2015 un prix forfaitaire de 20€ pour chaque période des N.A.P.

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015

Le Président  
**S. STRAPPAZON**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-0-0-

**12°) QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL**

**a) Création de poste**

**Le CONSEIL  
après avoir entendu l'exposé du Président  
DECIDE avec 9 abstentions**

- D'engager un agent de développement à temps complet, en qualité de non titulaire.

Les attributions seront :

- le développement économique du territoire (coordonner les projets, piloter les actions)
- la participation à la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35èmes.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : IB 341 – IB 801

L'arrêté d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3. 1° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le



Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- D'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2015

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015

Le Président

**S. STRAPPAZON**



Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

Reçu en préfecture

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du  
Conseil de Communauté**

**Séance du :** 29 juin 2015

**Lieu de la séance :** salle communale à ROTT

**Date de la convocation :** 16 juin 2015

**Membres présents :**

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, M. RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, M. SCHNEIDER Joseph, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

**Absents excusés :**

Mme. SCHMITT Chantal – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
Mme. TETE Catherine qui a donné procuration à Mme. CONUECAR Brigitte  
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie  
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle  
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à M. KELLER Martial

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

**12°) QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL**

**b) Plan de formation**

**Le CONSEIL  
après avoir entendu l'exposé du Président  
DECIDE à l'unanimité**

- d'approuver le plan de formation 2015 des agents de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, ci-après annexé,
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.

Pour extrait conforme :  
Wissembourg, le 30 juin 2015

Le Président  
**S. STRAPPAZON**



# PLAN DE FORMATION 2015

Nom, prénom	Type de formation	code stage	structure organisatrice	Date prévisionnelle	Durée prévisionnelle (en jours)	lieu
<u>FRITZ Carine</u>	Préparation au concours de rédacteur	-	CNFPT	Mars, avril, mai, juin, juillet et septembre 2015	9	LINGOLSHEIM
<u>GENTES Michèle</u>	Bien communiquer et s'affirmer dans les relations professionnelles	A2024	CNFPT	03-04 et 17/11/2015	3	LINGOLSHEIM
	Assistante de direction - optimiser son mode de collaboration avec mon manager	A3011	CNFPT	05-06/11/2014	2	LINGOLSHEIM
<u>HELLER Sébastien</u>	L'entretien professionnel	SXM41	CNFPT	08-09/10/2015	2	LINGOLSHEIM
	Gestion de chantier de voirie	Q2052007	CNFPT	26-27/10/2015	2	LINGOLSHEIM
	Ceacs engins de chantier - Catégorie 4	P5079	CNFPT	A CONFIRMER	3	OBERNAI
<u>KUBIAK Anna</u>	L'évaluation financière des transferts de compétences et de moyens entre EPCI et communes	SXDD3	CNFPT	12-13 /10/2015	2	TROYES
	Les politiques nationales enfance, jeunesse, éducation et leurs enjeux	SX2LA	CNFPT	3 - 6/11/2015	4	NANCY
<u>LERCH Eloïse</u>	L'instruction des autorisations d'occupation du sol : Initiation formation urbanisme	R1013	CNFPT	16-17-24/11/2015	3	COLMAR
<u>PONCE Véronique</u>	Prise de note et compte rendu	A2040	CNFPT	début décembre	2	Paris
	Excel Perfectionnement	H5016	CNFPT	7.8 et 9 + 17.18 septembre 2015	5	LINGOLSHEIM
<u>SCHALL Astride</u>	Journée d'actualité - Loi de finances 2015	JL FIR	CNFPT	4 et 5 novembre 2015	2	LINGOLSHEIM
	Préparation au concours de rédacteur	-	CNFPT	30/01/2015	1	STRASBOURG
	Atelier gestion des comptes retraites	-	CNFPT	De mars à septembre 2015	9	LINGOLSHEIM
<u>SCHMITTER Stéphanie</u>	ELABORER ET REDIGER LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	C1007043	CNFPT	09/06/2015	1	LINGOLSHEIM
<u>ZERMANN Isabelle</u>	La fabrication d'un jeu de coopération surdimensionné	L3037	CNFPT	26 ET 27 MARS 2015	2 J	HOHWILLER
	Raconter des histoires sans support	L3004	CNFPT	14 - 16/10/2015	3 Jours	Lingolsheim
				02 - 04/02/2016	3 Jours	Lingolsheim

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le



Fait à Wissembourg, le 22 Juin 2015

Le Président,

Serge STRAPPAZON